

**ARRÊTÉ**

portant permission de voirie pour la réalisation de travaux de dévoiement d'un réseau gaz sous la voie Rue du moulin à huile à Saint-André-Sangonis (parcelle cadastrée AY150)

**Le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 2122-1 et suivants,  
**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L111-1 et suivants,  
**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 421-1 et suivants,  
**VU** le code de la voirie routière, et notamment ses articles L 815-1, L841-11 et L 841-12,  
**VU** le Code de la route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 8-8 bis partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié)  
**VU** le décret n°2011-1248 du 5 octobre 2011, modifié, et le chapitre IV du titre V de livre V du code de l'environnement,  
**VU** l'état des lieux,  
**VU** la demande en date du 25 septembre 2023 par laquelle l'entreprise GRDF ROUSSELON située 161 Rue de Cholet, 34000 Montpellier, représentée par Mr Alexandre DUSSAD Chargé d'affaires, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux de dévoiement gaz sur la voie Rue du moulin à huile 34713 Saint-André-Sangonis (parcelle AY150),  
**VU** le plan joint à la demande.

**ARRÊTÉ**

**Article 1. Autorisation d'occupation temporaire du domaine routier**

Le bénéficiaire est autorisé à occuper temporairement le domaine public routier et à exécuter les travaux énoncés dans la demande : travaux de dévoiement de réseau gaz sous la voie Rue du moulin à huile 34713 Saint-André-Sangonis, parcelle cadastrée AY150.

A charge pour lui de se conformer aux réglementations en cours et aux dispositions des articles suivants.

**Article 2. Dispositions à prendre avant d'exécuter les travaux**

La présente autorisation d'occupation temporaire de domaine public routier ne dispense pas l'occupant de procéder aux autres formalités administratives prévues par les réglementations en cours.

Avant toute intervention, l'occupant doit s'informer auprès des différents exploitants de l'existence de réseaux dans la périmètre des travaux envisagés, conformément à la réglementation relative à

**ARRÊTÉS**

# A2023\_30 Arrêté portant permission de voirie pour la réalisation de travaux de dévoiement d'un réseau gaz sous la voie Rue du moulin à huile à Saint-André-de-Sangonis (parcelle cadastrée AY150)

Publié le 26 octobre 2023

# PRÉCÉDÉ

[RETOUR À LA LISTE](#)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

**☎ 04 67 57 04 50**

**@ CONTACTEZ-NOUS**